

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE

143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20230601-DEC2023-053-DE
Date de télétransmission : 01/06/2023
Date de réception préfecture : 01/06/2023

DECISION DU PRESIDENT
N° D2023-053

Objet : Vente des équipements des hubs de mobilités

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2020-94 en date du 10 septembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment pour décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 15 000 euros HT ;

CONSTATANT que les modifications apportées sur les hubs de mobilités situés sur le parvis gare d'Ambérieu-en-Bugey, sur le parvis gare de Meximieux Pérouges et à l'arrêt de covoiturage PIPA Nord font que les équipements de gestion autonome de l'énergie ne sont plus nécessaires. Il a été convenu avec la société PIM Mobility qu'elle puisse déséquiper et acheter ces équipements. La liste des équipements vendus à la société PIM Mobility est la suivante :

- 3 modules autonomie solaire comprenant chacun :
 - 6 panneaux solaires + câblage
 - Coffret complet autonomie solaire comprenant : onduleur et régulateur, charge solaire et câblage complet
 - Routeur 4G sans sa carte SIM et câblage
 - Sur hub de Meximieux et Ambérieu-en-Bugey : 2 batteries + coffret
 - Sur hub PIPA : 3 batteries + coffret
 - 2 bornes tactiles et leur câblage ;
- DECIDE de vendre ces équipements au prix de 7 200,00 € à la société PIM Mobility représentée par monsieur Pierre RENAULT, en sa qualité de Président.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.*

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 1^{er} juin 2023

Publiée le **02 JUIN 2023**

Fait à Chazey-sur-Ain, le 1^{er} juin 2023.

Le Président
de la Communauté de communes,

Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

Jean-Louis GUYADER

